



Petit Journal de l'association

Siège social: 15 rue de l'Aumônerie
49080 BOUCHEMAINE

contact@demains.org
www.demains.org



N° 24 – Mars 2026

Tribus et castes dans l'Inde d'aujourd'hui.

C'est écrit dans le *RIG-VEDA*, texte fondateur de l'hindouisme, composé aux environs de 1 000 ans avant notre ère. Plus de 3 000 ans après, cela structure encore la société indienne. Ce qui est écrit, c'est la division sociale de l'humanité à l'origine des castes ou **VARNAS**. Il y en a quatre :

- les *Brahmanes*,
- les guerriers, dirigeants...
- les commerçants, artisans, agriculteurs,
- les travailleurs manuels, les classes laborieuses.

A l'intérieur de chacune d'elle, il y a les *jotis*, ensemble de personnes ayant même occupation, même langage, même religion...

Les *hors castes*, les exclus du cadre général ci-dessus constituent une deuxième catégorie importante de la population en Inde. Pendant longtemps ils ont été qualifiés « d'intouchables », terme des plus offensants. Maintenant ils sont appelés les ***dalits*** ce qui signifie opprimés. Leur nombre considérable a été mis en évidence lors du 1^{er} recensement organisé par l'administration britannique en 1871. Les premières mesures de discriminations positives sont alors apparues et le principe de l'égalité en droit des citoyens de la société indienne est inscrite dans la première constitution de l'état indépendant indien. Cependant les quotas réservés dans la fonction publique et les institutions

éducatives aux populations hors castes sont décidés par les états et non par l'Etat fédéral. Les disparités sont encore très grandes. Enfin, les populations tribales sont des communautés autochtones occupant 15 % du territoire et se caractérisant par leur isolement, leur culture distincte, un indice de développement très faible....

Dans le présent journal :

- **Dominique Levesque** fait une présentation du **système des castes** ou **varnas** de l'origine à nos jours,
- **Sister Priyanti**, notre partenaire en Andhra Pradesh, décrit la situation des **populations tribales** qu'elle et sa communauté accompagnent dans leur développement,
- **Xavier Mariadoss**, fondateur de PCTC, autre partenaire de DEMAINS, présente le système des castes et la vie quotidienne au Tamil Nadu. Malgré de nombreuses mesures de discrimination positive, les mentalités liées au système de castes demeurent, notamment dans les villages,
- **Sophie**, née en Inde et adoptée en France à l'âge d'un an, parle de son ressenti au sujet de l'esprit des castes, au cours des 2 années qu'elle a passées en Inde en tant qu'enseignante.

Bonne lecture

Hélène
Liabeuf



Les castes de l'Inde

Castes et Varnas une origine symbolique

Tous les ouvrages savants sur l'histoire et les religions de l'Inde le rappellent : selon le texte fondateur de l'hindouisme, le *Rig-Veda*, la division sociale de l'humanité est établie dès son origine.

Voici, en version anglaise afin d'avoir une garantie universitaire sur sa traduction, une citation de ce texte, dit *Purusa-Sukta* ou Hymne de l'Homme, où les dieux créent le monde et les humains en démembrant le géant cosmique Purusa lors d'un sacrifice védique :

« *His mouth became the Brahmin; his arms were made into the Warrior, his thighs the People, and from his feet the Servants were born* » ;

soit en français : « **Sa bouche devint le Brahmane, de ses bras furent faits le Guerrier (sanskrit *kshatriya*), de ses cuisses le Peuple (sanskrit *vaishya*), et de ses pieds naquirent les Serviteurs (sanskrit *shudra*).** »

Comme cela est largement admis, le texte du *Rig-Veda* ayant été composé aux environs de mille ans avant notre ère, cette division de la société indienne en classes (sanskrit *varna*) est très ancienne. La localisation corporelle de l'origine des *varnas* suggère entre elles une hiérarchie naturelle qui pourrait aussi se doubler d'une hiérarchie liée à la couleur, *varna* signifiant couleur. Cette hiérarchie est aussi à situer dans le contexte religieux du texte : les Brahmanes, les officiants essentiels des rituels et sacrifices védiques à cette époque, occupent l'échelon supérieur.

Varnas et jatis : données stables de la société au cours de l'histoire de l'Inde

Ce schéma originel de hiérarchisation sociale a perduré au cours de l'histoire de l'Inde, bien que contesté dès le VI^e siècle avant notre ère par le Bouddhisme et le

Jainisme et vingt siècles plus tard par le Sikhisme.

Les conquêtes militaires débutées aux IX-X^es siècles et poursuivies jusqu'au XVI-XVII^es siècles ont conduit à la prise du pouvoir politique de larges parts du territoire de l'Inde par des dynasties musulmanes et à l'adhésion d'Indiens à l'Islam. Cependant en dépit de cette domination, l'organisation sociale de la très large majorité des populations de l'Inde est restée fondée sur la référence aux varnas.

Dans l'Inde d'aujourd'hui, les varnas ne sont qu'un cadre général où peuvent être répartis les nombreux groupes, les *jatis* qui ont composé et composent encore la société indienne.

De ce cadre sont exclues des communautés dites hors-castes, qualifiées dans un passé récent d'Intouchables et aujourd'hui de **dalits** (opprimés en marathi) ainsi **que les populations de tribus habitant majoritairement des zones forestières ou de montagnes** (voir article suivant).

L'appartenance à une *jati*, comme l'indique ce mot sanskrit signifiant naissance, est fondée sur la filiation et la pérennité de la *jati* basée sur une exigence **d'endogamie, de solidarité et d'entraide**. Les *jatis* étaient et sont encore liées entre elles par un complexe réseau de relations fondées pour une part sur le métier exercé traditionnellement par leurs membres.

Mais, au-delà de ces relations économiques, marchandes ou de service qui peut être celui d'un rite effectué par un membre d'une *jati* brahmane, les relations entre *jatis* sont marquées par de nombreux interdits de mariage, de commensalité, de voisinage et d'alimentation. Ces interdits ont conduit, même si cela a été contesté, à reconnaître que ce réseau de relations entre *jatis* relève aussi d'une catégorisation pur/impur qui en sous-tend la hiérarchie.

Ainsi les *jatis* brahmanes, dites aussi *gotras*, considérées de pureté la plus élevée sont au sommet de la hiérarchie ; les autres *jatis* se classent en se référant aux *varnas* et à l'intérieur de celles-ci, par degré de pureté décroissante, pour finalement aboutir aux *dalits* hors castes que leur statut d'impureté majeure exclut des temples et condamne traditionnellement aux activités considérées les plus pénibles.

Cette hiérarchie fondée par référence au pur/impur est indépendante de celles des réussites individuelles fondées sur la richesse ou le pouvoir politique, un brahmane peut être misérable et un maharajah pouvait être d'une *jati* classée *shudra*.

Les *jatis* sont d'importance numérique très diverse, étant, pour une part, liées à une activité donnée : fermière, artisanale, ... Dans l'Inde d'avant la colonisation britannique l'appartenance aux *jatis* n'était pas l'objet d'enregistrement administratif et des *jatis* similaires pouvaient fusionner, ou, au contraire, une *jati* pouvait se diviser.



Repiquage du riz par des femmes

Varnas et jatis : discrimination positive de la période coloniale à aujourd'hui

Après l'établissement de leur maîtrise complète de l'Inde au début du XIXe siècle, les Britanniques ont d'abord eu comme objectif d'assurer pleinement leur contrôle politique et économique sur leur conquête, laissant intacte l'organisation sociale et

acceptant le maintien d'États princiers dont les maharajahs leur avaient fait allégeance.

Ce n'est qu'à la suite des premiers recensements de la population indienne dans les dernières décennies du XIXe siècle que l'organisation sociale de l'Inde va faire l'objet par l'administration britannique de correctifs pour en atténuer les inégalités. Ces recensements effectués tous les dix ans à partir de 1871, répertoriaient les personnes selon leur âge, profession, religion et caste. Ils mirent en évidence l'importance numérique des communautés Intouchables hors caste. Constatant que les enfants de ces communautés étaient exclus du système scolaire, leur présence n'étant pas tolérée dans les écoles fréquentées par les enfants des *jatis*, l'administration britannique en 1892 ouvrit des écoles réservées aux communautés Intouchables, qualifiées alors de *depressed classes*. Ainsi en 1921, 6,7 % des garçons et 4,8 % des filles des *depressed classes* étaient alphabétisés.

Au début du XXe siècle, l'administration britannique va mettre en place une politique que l'on qualifie aujourd'hui de discrimination positive, tant au plan de l'embauche dans la fonction publique, qu'au plan politique.

Ainsi dans les années 1930, 8,5 % des emplois de la fonction publiques furent réservés aux *scheduled castes*, selon, à cette période, la nouvelle appellation des *depressed classes*. Au plan politique, dès les années 1920, des sièges furent réservés aux *scheduled castes* dans la part des membres nommés des Conseils législatifs des provinces et de la *Central Legislative Assembly* de Delhi. Les membres non nommés étaient élus par un électorat sélectionné par l'administration essentiellement sur des critères de richesses et de propriétés.

Mais lorsqu'à l'occasion d'une nouvelle réforme dans les années 1930, Ambedkar, le leader des Intouchables, propose la création d'un électorat spécifique aux *scheduled castes*, similaire à celui existant pour

la communauté musulmane, cette proposition va se heurter à l'opposition du Congrès - alors le parti indépendantiste le plus influent - et à celle de Gandhi. Gandhi condamnait le mépris dont étaient victimes les Intouchables, mais considérait que la structuration de la société indienne fondée sur les jatis relevait d'une complémentarité qui en garantissait l'harmonie.

La proposition d'Ambedkar fut donc écartée et remplacée par la réservation de quelques circonscriptions électorales à des candidats Intouchables. L'administration britannique poursuivit une politique de discrimination positive en faveur des *scheduled castes* jusqu'à l'indépendance de l'Inde en 1947.



Ambedkar, leader des Intouchables

La Constitution, adoptée après l'indépendance définit l'Inde comme une république fédérale et instaure, dans la société indienne, le principe de l'égalité en droit des citoyens et, ainsi, l'élection au suffrage universel tant des assemblées législatives des États, que de celles de l'État fédéral siégeant à Delhi. Cependant, reconnaissant l'existence des fortes inégalités sociales et économiques, le gouvernement fédéral ainsi que les instances gouvernementales des États vont poursuivre la politique de discrimination positive en faveur des *scheduled castes* et l'étendre à des jatis shudra dites *Other Backward Classes* (OBC).

En 1953, une commission est nommée pour proposer les dispositions à prendre en faveur des OBC. Ses recommandations quant

aux quotas devant être réservés aux OBC dans la fonction et les institutions éducatives publiques ne furent pas acceptées par le gouvernement fédéral qui, cependant, laissa aux États la possibilité de mettre en oeuvre des mesures qu'ils jugeraient favorables envers les OBC et, en particulier, de décider de quotas dont les pourcentages cumulés avec ceux accordés aux *scheduled castes* **ne devaient pas dépasser 50 %** des postes et places disponibles.

La réussite de cette politique très variable selon les États amena en 1978 le gouvernement fédéral à nommer de nouveau une commission en charge de faire de nouvelles propositions en faveur des OBC. Cette commission remit en 1980 ses conclusions dont l'une était d'accorder aux OBC un quota de **27,5 % des postes de la fonction publique**. En 1990, la mise oeuvre de ces conclusions, inappliquées depuis dix ans, suscita une très forte et violente protestation, en particulier des étudiants de castes de rang élevé, dans les États du nord de l'Inde et en Andhra Pradesh. Cette contestation entraîna de nouveaux délais de l'application des quotas d'admission dans les institutions universitaires.

En fait et jusqu'à maintenant, la politique de discrimination positive n'est décidée que pour une part par l'État fédéral : selon les États, les pourcentages de quotas réservés dans la fonction publique et les institutions éducatives en faveur des OBC, des *scheduled classes* (dalits) et des *scheduled tribes* (populations des tribus) peuvent fortement varier.

En concomitance avec ce projet de réduire les inégalités économiques et d'éducation affectant les OBC et les communautés dalits, historiquement les plus défavorisées de la société indienne, existent de considérables enjeux électoraux et donc politiques. En effet les OBC, les communautés dalits, et les jatis shudra non classées OBC constituent ensemble, pour maints États et pour l'Inde entière, la majorité de l'électorat. Les partis politiques, pour gagner les élections doivent obtenir les votes d'une large part de ces communautés défavorisées. L'influence

politique de *jatis* numériquement importantes, notamment d'agriculteurs, peut aussi peser de façon décisive sur des décisions politiques, telle que la récente séparation de l'État d'Andhra Pradesh en deux États.

La division sociale traditionnelle de la société en *jatis* est un élément majeur de la démocratie indienne.

Varnas et *jatis* : un futur ouvert

La part des éléments économiques et politiques déterminant le statut des *jatis* et des communautés dalits avec leurs aspects positifs de solidarité et d'entraide devrait être accrue par les enjeux électoraux, la politique de discrimination positive, la croissance économique et l'urbanisation liée à l'augmentation de la population d'un facteur supérieur à 3 en moins de 80 ans. La part de leur statut fondée sur la catégorisation pur/impur devrait au contraire en être réduite.

Cependant, cette catégorisation reste source de la perpétuation de la condescendance, du mépris et des violences dont peuvent être

encore sujets, en particulier, les *scheduled classes* et *scheduled tribes*. Pour mettre fin à ces tendances criminelles, une loi dite *Prevention of Atrocities Act* a été votée en 1989 par l'État fédéral et révisée en 2015 ; **malheureusement son efficacité reste problématique.**

PS
La citation en anglais du Rig-Veda est extraite de : *The Rig Veda, an anthology*, traduction de Wendy Doniger, Professeur à l'Université de Chicago (Penguin Books, 1981).
La rédaction du texte doit beaucoup à la lecture des ouvrages et articles de Christophe Jaffrelot (CNRS et King's College de Londres).

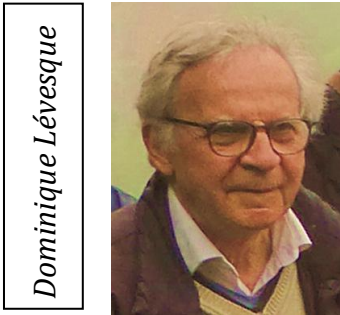


Tableau 1. Castes et communautés des élus de l'Inde du Nord à la Lok Sabha depuis 1952 (en %)

Castes et communautés	1952	1957	1962	1967	1971	1977	1980	1984	1989	1991	1996	1998
Hautes castes	64	58,6	54,9	55,5	53,9	48,2	40,88	46,9	38,2	37,11	35,3	34,67
Castes intermédiaires	1	1,43	1,88	2,75	4,11	6,64	5,33	5,31	8	5,43	7,53	8,89
OBC	4,45	5,24	7,98	9,64	10,1	13,3	13,74	11,1	20,87	22,6	24,8	23,56
Scheduled Castes	15,76	18,1	19,72	18,35	18,26	17,7	17,78	17,26	17,78	18,1	18,14	18,22
Scheduled Tribes	5,42	6,9	7,04	7,8	7,31	7,08	7,56	7,52	7,56	8,14	7,52	7,56
Musulmans	5,42	4,76	4,23	3,67	4,57	5,75	11,56	9,73	5,78	4,52	3,54	5,33
Autres minorités	1,48	0,96	0,94	0,46	0,46	0,44	0,89	0,44	0,44	0,9	0,89	0,89
Religieux hindous	—	—	0,47	0,46	0,46	—	0,44	—	—	0,9	—	—
Non identifiés	2,96	4,76	2,82	1,38	0	0,89	0,89	2,21	0,89	1,36	2,21	0,89
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	n=203	n=210	n=213	n=218	n=219	n=226	n=225	n=226	n=225	n=221	n=226	n=225

Source : Enquêtes de terrain de Christophe Jaffrelot.

Les peuples autochtones en Inde

Les communautés autochtones, également appelées tribus, indigènes, Adivasis ou Premières Nations, vivent dans 90 pays et représentent 5 % de la population mondiale, soit 370 millions de personnes. On peut définir les peuples autochtones comme des populations ayant un lien historique avec leurs territoires, occupés par des envahisseurs et des colonisateurs, et qui se considèrent comme différentes des autres communautés. Malgré la diversité de leurs cultures, traditions et caractéristiques, les peuples autochtones sont confrontés à des problèmes similaires à l'échelle mondiale, ce qui les marginalise et les rend vulnérables. Face à une demande mondiale croissante en ressources, leurs habitats, riches en ressources naturelles, sont exploités, entraînant l'accaparement des terres, les déplacements de population, la militarisation et l'oppression de ces communautés. Il en résulte une perte de moyens de subsistance, la pauvreté et d'autres problèmes connexes.

Les communautés tribales en Inde

En Inde, les communautés tribales occupent 15 % du territoire national. Un quart de la population autochtone mondiale se trouve en Inde, ce qui constitue la plus grande population dans un seul pays. **L'Inde abrite la deuxième plus grande concentration de tribus au monde après l'Afrique.** Ces populations sont dispersées à travers différentes régions du pays. Les tribus répertoriées (*Scheduled Tribes, STs*) sont également connues sous le nom d'« Adivasi », qui signifie « peuple originel ».

En Inde, aucune communauté tribale n'est catégorisée comme « autochtone », mais les groupes classés comme « tribus répertoriées » sont considérés comme autochtones. Ce regroupement repose sur des caractéristiques traditionnelles telles que :

- ✓ l'isolement géographique,
- ✓ une culture distincte,
- ✓ une certaine réticence au contact d'autrui ;
- ✓ un certain retard de développement.

700 tribus sont reconnues par l'article 342 de la Constitution indienne. C'est dans l'État d'Odissa (nord-est de l'Inde) que l'on trouve le plus grand nombre de communautés tribales (62).



Région de Makkuva

Tribal/Adivasi

Les termes « tribal » et « Adivasi » occupent une place centrale dans le discours sur les communautés autochtones en Inde, mais leurs significations, leurs usages et leurs implications sont loin d'être synonymes.

En Inde, le concept de « tribu » est profondément ancré dans les pratiques administratives coloniales. Les autorités coloniales britanniques, cherchant à catégoriser la grande diversité de la société indienne à des fins de gouvernance et de contrôle, ont introduit le terme « tribu » pour désigner des groupes vivant dans des régions reculées, forestières ou montagneuses, pratiquant souvent l'animisme et l'agriculture de subsistance.

À l'inverse, le terme « *Adivasi* » est une notion du XXe siècle, née de l'activisme politique des chefs et organisations tribales dans le contexte des luttes anticoloniales et de la formation de l'État-nation indien. Dérivé du sanskrit « *adi* » (original) et « *vasi* » (habitant), « *Adivasi* » signifie littéralement « premier habitant » et a été adopté pour affirmer le statut autochtone de ces communautés, notamment dans des régions comme le Jharkhand, le Chhattisgarh et l'Odissa.

Ce terme a pris de l'importance grâce aux efforts de leaders tels que Jaipal Singh Munda et d'organisations comme l'*Adivasi Mahasabha*, qui ont milité pour la reconnaissance du statut et des droits des populations autochtones lors de la construction de l'Inde indépendante.

Le terme « *Adivasi* » est apparu comme un terme auto-déclaré et valorisant, ancré dans la mobilisation politique et les revendications d'autochtonie. Ces origines divergentes continuent de façonner les significations et les implications de ces termes dans l'Inde contemporaine.

Alors que « *tribal* » est principalement une étiquette administrative externe, « ***Adivasi*** » est un terme auto-déclaré et valorisant. « *Tribal* » sous-entend souvent le retard et la nécessité de développement ou d'assimilation, tandis qu'« *Adivasi* » met l'accent sur l'autochtonie, la continuité historique et les revendications fondées sur les droits.

De nombreuses communautés officiellement reconnues comme tribus répertoriées préfèrent s'identifier comme « *Adivasi* », soulignant leur statut d'habitants originaires et leur patrimoine culturel distinct. Ce terme est perçu comme valorisant, unificateur et lié aux revendications historiques de terres et d'autonomie. Cependant, les préférences varient selon les régions, le contexte et les communautés.

Par exemple :

Santal ; Troisième communauté tribale d'Inde en importance, les Santals possèdent une riche tradition d'auto-gouvernance, de résilience culturelle et de résistance. Ils préfèrent le terme « *Adivasi* » et sont à l'avant-garde des mouvements pour les droits fonciers, l'affirmation culturelle et la reconnaissance de leur langue (le santali).

Naga, Khasi ; Dans le nord-est de l'Inde, des communautés comme les Naga et les Khasi préfèrent être appelées « tribales » ou « *Janajati* ».

Les termes « *tribal* » et « *Adivasi* » ne sont pas interchangeables dans le contexte indien. Bien que les deux désignent des communautés historiquement marginalisées et exclues de la société dominante, leurs origines, significations, statuts juridiques et implications sociopolitiques divergent de manière significative : « *Tribal* » est une catégorie administrative, juridique et constitutionnelle, ancrée dans la classification coloniale et utilisée pour les politiques, les recensements et les programmes sociaux. Elle est souvent imposée d'en haut, associée au sous-développement et liée à l'éligibilité aux quotas et aux avantages. « *Adivasi* » est un terme auto-déclaré et émancipateur, forgé par des militants pour affirmer leur identité.

La Constitution indienne n'utilise pas le terme « *Adivasi* ». Elle désigne plutôt certaines communautés comme « **Tribus répertoriées** » (TR) en vertu de l'article 342. Les critères d'inclusion dans la liste des TR ne sont pas explicitement énoncés dans la Constitution, mais ont évolué au fil de la pratique administrative et des travaux de commissions. Les principaux critères sont les suivants :

- ✓ Isolement géographique
- ✓ Culture distincte
- ✓ Retard économique
- ✓ Intégration sociale limitée
- ✓ Forte présence démographique dans certaines zones

Communautés tribales de l'Andhra Pradesh

L'Andhra Pradesh compte 34 communautés tribales réparties dans 13 districts, de Srikakulam à Chittoor. Visakhapatnam abrite la plus importante population de tribus répertoriées (TR). Dans le district de Vizianagaram, les tribus Gadaba, Jatapu, Konda Dora et Savara constituent la majorité de la population des TR.

Parvathipuram, qui faisait autrefois partie de Vizianagaram et qui compte une importante population tribale, a été érigée en district distinct. Le nouveau district de Parvathipuram compte 28,14 % de population tribale. **Makkuva et l'ensemble de notre zone d'intervention se situent dans ce district.**



Groupes tribaux particulièrement vulnérables (PVTG) :

Le quatrième plan quinquennal (1966-1974) a mis en évidence les inégalités de développement parmi les groupes tribaux. Ces groupes présentaient un indice de développement très faible en matière d'éducation et de santé. Leur population est en déclin ou stagne. Ils ont été initialement identifiés et regroupés sous l'appellation de groupes tribaux primitifs (PTG).

En 2006, le gouvernement indien les a renommés « **Groupes tribaux particu-**

lièrement vulnérables » (PVTG). Soixante-quinze groupes de ce type ont été recensés et intégrés au plan national de développement. Ces 75 groupes vivent dans au moins quinze États, y compris les îles Andaman-et-Nicobar. L'Odisha compte le plus grand nombre de PVTG (13 groupes), suivi de l'Andhra Pradesh (12 groupes).

Alphabétisation

En 1961, seulement 8,54 % des membres des tribus répertoriées étaient alphabétisés. La situation s'est améliorée grâce à de nombreux programmes gouvernementaux. Des écoles existent, notamment des écoles primaires (jusqu'à la 2ème année, soit 8 ans) et des écoles préparatoires (jusqu'à la 5ème année, soit 11 ans), situées au sommet des collines. Cependant, en raison du manque de routes d'accès et de moyens de transport, les enseignants ne sont pas réguliers.

Les enfants passent donc dans la classe supérieure sans avoir acquis les bases nécessaires.

Langue

Les communautés tribales d'Inde possèdent leur propre dialecte/langue, différent de celui parlé dans la région environnante. La communauté Jathapu, avec laquelle nous travaillons, vit dans les Ghâts orientaux, à la frontière entre l'Orissa et l'Andhra Pradesh. Ils parlent le *kuvi*, une langue dravidienne.

Le *santali*, le *gondi* et le *bodo* figurent parmi les langues tribales les plus importantes, avec des millions de locuteurs dans différentes régions d'Inde.

Santé

De nombreuses initiatives gouvernementales visent à améliorer la santé des communautés tribales. Les centres de soins, les actions communautaires et les programmes axés sur la santé maternelle et infantile contribuent à répondre aux besoins sanitaires des communautés tribales.

Cependant, dans les zones tribales montagneuses de l'Andhra Pradesh, plusieurs défis persistent :

- ✓ Isolement géographique : les villageois doivent souvent marcher des heures à travers forêts ou collines pour atteindre les centres de santé.
- ✓ Pénurie de personnel : de nombreux centres de santé publique manquent de personnel ; les médecins et les infirmières hésitent à accepter des postes dans des zones reculées.
- ✓ Barrières culturelles : les communautés tribales privilégient parfois les remèdes à base de plantes ou les guérisseurs traditionnels.
- ✓ Barrières linguistiques : la communication en matière de santé est souvent difficile sans traduction dans les dialectes tribaux.

Forêt, terres, agriculture

Les communautés tribales entretiennent une relation sacrée avec les forêts et dépendent des produits forestiers tels que le miel, la laque, le bambou, les plantes médicinales et les fruits sauvages pour leur subsistance.

Elles pratiquent l'agriculture itinérante sur brûlis. Elles cultivent une terre pendant quelques années, puis la quittent pour aller sur une autre parcelle à proximité. Cette pratique est critiquée pour la déforestation qu'elle engendre, mais les tribus la perçoivent comme un système de rotation et de régénération des terres.

Les populations tribales cultivent souvent ensemble du millet, des légumineuses, des oléagineux et des tubercules. Cette polyculture favorise la résilience face à la sécheresse et aux animaux ravageurs. Elles utilisent les cours d'eau naturels, l'irrigation goutte à goutte par bambou, le fumier organique, la litière de feuilles et la rotation des cultures

Terres

Le mandal **de Makkuva** couvre environ 170 km² et compte 54 villages.

Les populations tribales vivent dans les forêts, les collines ou les plaines, et l'agriculture est leur principale activité. En raison des migrations ou des déplacements forcés, beaucoup se retrouvent sans terre et vivent dans la précarité. La propriété foncière est souvent incertaine, les familles tribales étant confrontées à des empiètements et à l'absence de titres de propriété.

Parmi les difficultés rencontrées figurent la faible productivité, le manque d'irrigation et l'accès limité aux marchés.

Les communautés tribales dépendent souvent des programmes gouvernementaux pour subvenir à leurs besoins.



Élevage

La plupart des communautés tribales dépendent de l'élevage, qui génère des revenus pour les familles. Dans la présente étude, le cheptel est classé en trois catégories : vaches-buffles, moutons-chèvres, et volailles.



Développements récents

Routes d'accès

Des États comme l'Andhra Pradesh et l'Odisha privilégient la construction de routes dans les zones tribales montagneuses, mais les forêts denses, les pentes abruptes et les cours d'eau rendent la construction difficile.

Nous nous interrogeons également sur les raisons de la construction de ces routes, car certains villages d'Orissa sont invités à être évacués. Nous craignons qu'un projet minier soit en préparation dans cette zone. À ce jour, aucune preuve officielle ni annonce gouvernementale ne lie la construction de ces nouvelles routes dans les zones tribales montagneuses de Salur-Makkuva à des projets miniers. Cependant, dans les régions tribales d'Andhra Pradesh et d'Odisha, la construction de routes a parfois précédé les projets d'extraction de ressources (bauxite, manganèse, etc.).



Déplacements

Auparavant, en l'absence de routes, les habitants étaient confinés dans leurs hameaux. Ils n'avaient aucun lien avec la plaine. Grâce aux routes construites ces trois dernières années, quelques familles utilisent désormais un deux-roues pour se déplacer. On aperçoit également quelques vieilles jeeps à quatre roues sur les hauteurs, utilisées comme moyen de transport là où les

routes sont accessibles. Ces déplacements sont périlleux, car les routes sont soit endommagées, soit étroites, soit encore des chemins de terre accidentés. De nombreux accidents se produisent pendant la saison des pluies.

Religion

Lors de mes recherches, 96 % des personnes interrogées ont déclaré être enregistrées comme hindoues auprès du gouvernement. Bien qu'elles aient pratiqué l'animisme, elles sont considérées comme hindoues. Lors de ma visite de terrain, j'ai pu observer de petites salles de prière chrétiennes dans la plupart des villages.

La majorité des communautés tribales vivant sur les hauteurs se sont converties au christianisme. Elles ont abandonné leurs pratiques religieuses traditionnelles et sont de fervents croyants. Les hommes qui étaient dépendants des boissons sédatives locales ont complètement arrêté de boire et sont fiers d'affirmer leur foi chrétienne. C'est un changement radical pour eux.

En revanche, la jeune génération est différente. Nombreux sont ceux qui ont quitté l'école prématurément ou qui sont à la recherche d'un emploi. La religion ne les intéresse pas. Certains occupent des emplois subalternes dans les villes ou dans des régions reculées. Ils ont pris l'habitude de consommer de l'alcool et aiment posséder un téléphone portable et une moto.

SR Priyanthi
de la Croix de
Chavanod.



A suivre : Intervention des Sœurs de la Croix de Chavanod dans les communautés tribales (le petit journal n° 25).

Système des castes et vie quotidienne au Tamil Nadu

Progrès, contradictions et luttes persistantes

Le système des castes demeure l'une des structures sociales les plus tenaces et complexes d'Inde. Bien qu'aboli par la Constitution indienne, les castes continuent de façonner la vie quotidienne de manière visible et invisible. Dans l'État du Tamil Nadu, au sud du pays, cette influence est particulièrement subtile. Souvent reconnu pour son histoire de réformes sociales et de résistance à la hiérarchie des castes, cet État n'en demeure pas moins marqué par la persistance d'identités, d'inégalités et de conflits liés au système des castes.

Comprendre le système des castes au Tamil Nadu implique de prendre en compte deux réalités : des progrès considérables ont été accomplis, mais des défis profondément enracinés persistent.

Comprendre le contexte des castes

Le système des castes est un système héréditaire de classification sociale qui, historiquement, déterminait la profession, le statut social et l'accès aux ressources. Les communautés situées au bas de cette hiérarchie sont aujourd'hui officiellement reconnues comme Castes répertoriées (CR) et Tribus répertoriées (TR), des groupes qui subissent depuis longtemps discrimination et exclusion.

Le Tamil Nadu possède une histoire particulière de mouvements anti-castes. Dès le début du XXe siècle, des réformateurs sociaux et des mouvements politiques ont ouvertement contesté la hiérarchie rituelle, la domination brahmanique et les justifications religieuses des inégalités. Ces luttes ont façonné la culture politique de l'État et jeté les bases de politiques axées sur la justice sociale et la redistribution.

Réforme sociale et progrès visible

L'une des caractéristiques les plus marquantes de la société du Tamil Nadu est le rejet des noms de famille fondés sur le système des castes. Nombreux sont ceux qui utilisent le nom ou les initiales de leur père plutôt qu'un nom de famille révélateur de leur appartenance à une caste. Cette pratique témoigne d'une volonté délibérée de réduire la visibilité des castes dans la sphère publique.

L'État a également mis en œuvre d'importantes politiques de **discrimination positive**. Les quotas dans l'éducation et la fonction publique ont permis à de nombreuses personnes issues de communautés marginalisées d'accéder à une ascension sociale, devenant ainsi les premiers diplômés de leur famille, des professionnels et des fonctionnaires. L'éducation, l'urbanisation et les médias ont également contribué à faire évoluer les mentalités, notamment chez les jeunes générations qui remettent de plus en plus en question la discrimination fondée sur les castes. Ces évolutions ont contribué à affaiblir certaines hiérarchies traditionnelles, en particulier dans les zones urbaines et périurbaines.

Castes et vie politique

Malgré les traditions réformistes, le système des castes continue de façonner la mobilisation politique. De nombreux partis politiques et organisations communautaires sont associés à des groupes de castes spécifiques et servent de plateformes de représentation et de pouvoir de négociation. Pour les communautés marginalisées, cette mobilisation s'est souvent traduite par une plus grande visibilité et un meilleur accès aux ressources de l'État.

Parallèlement, la politique fondée sur les castes peut renforcer les divisions sociales. Les stratégies électorales intègrent fréquemment des calculs liés aux castes, notamment dans les zones rurales, influençant ainsi le leadership local, la gouvernance et la répartition des ressources. Le système des castes demeure donc profondément ancré non seulement dans les relations sociales, mais aussi dans les processus démocratiques.

Discrimination quotidienne et frontières sociales

Les espaces urbains projettent souvent une image de neutralité de caste, mais la discrimination persiste, notamment dans les villages. Dans certaines zones rurales, la ségrégation résidentielle perdure, les familles dalit vivant séparément des communautés des castes dominantes. L'accès aux ressources partagées, telles que les temples, les cimetières et les points d'eau, peut encore faire l'objet de contestations.

Le mariage demeure l'un des lieux les plus rigides du contrôle des castes. Bien que les mariages intercastes soient légaux et de plus en plus visibles, ils se heurtent souvent à une forte résistance sociale. Les familles qui franchissent les frontières de caste peuvent être confrontées à l'exclusion sociale, à des menaces ou à des violences.

Crimes d'honneur et violences extrêmes

Dans les cas extrêmes, cette résistance prend la forme de *crimes d'honneur*, où des individus sont assassinés pour avoir défié les normes de caste dans leurs relations ou leur mariage. Un cas largement médiatisé en 2025 concerne **Kavin Selva Ganesh**, un informaticien dalit de 27 ans, qui aurait été tué à coups de machette dans le district de Tirunelveli, par le frère de sa partenaire en raison de leur relation intercaste. L'affaire a été enregistrée en vertu de la loi sur la prévention des atrocités envers les castes et tribus répertoriées (SC/ST) et transférée à la brigade criminelle (CID).

Parmi les autres affaires récentes, on peut citer le meurtre d'une jeune femme à Tiruppur en raison d'une relation intercaste, et une affaire à Krishnagiri où un homme a été condamné à trois peines de prison à perpétuité pour avoir assassiné son fils qui avait épousé une femme dalit. Ces incidents révèlent comment les notions d'honneur fondées sur le système des castes continuent d'exercer un contrôle violent sur les choix individuels.

Violences liées aux castes : chiffres et tendances

Les données disponibles montrent que les violences liées aux castes demeurent un problème grave au Tamil Nadu. Les données obtenues par le biais du droit à l'information (RTI) pour la période 2016-2020 font état d'environ 300 meurtres liés aux castes dans tout l'État. D'après les chiffres du **Bureau national des statistiques criminelles (NCRB)**, les crimes contre les castes répertoriés ont augmenté, passant de **1 377 cas en 2021 à 1 921 cas en 2023**.

Bien que des milliers de cas soient enregistrés chaque année en vertu de la loi sur la prévention des atrocités envers les castes et tribus répertoriées (SC/ST), le taux de condamnation reste faible. Les militants affirment que la peur des représailles, la pression sociale et la faiblesse des mesures d'application de la loi entraînent une sous-déclaration importante, ce qui signifie que l'ampleur réelle des violences pourrait être plus élevée.

Tribus répertoriées et exclusion structurelle

Les tribus répertoriées sont confrontées à des défis différents, mais tout aussi graves. Nombre d'entre elles vivent dans des régions géographiquement isolées et subissent l'aliénation des terres, un accès limité à une éducation et à des soins de santé de qualité, ainsi que des moyens de subsistance précaires. Les projets de développement, l'exploitation minière et les politiques environnementales aggravent parfois ces vulnérabilités au lieu de les résoudre.

Signes de changement et espoir persistant

Malgré les inégalités persistantes, il existe des raisons d'être prudemment optimiste. Les organisations de la société civile, les mouvements populaires et les groupes de femmes promeuvent activement la sensibilisation juridique, l'éducation et l'indépendance économique. Les voix des Dalits et des tribus sont de plus en plus présentes dans la littérature, le cinéma, le journalisme et les médias numériques, redéfinissant le discours public autour de la dignité et de l'égalité.

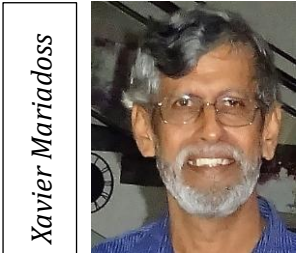
Les programmes sociaux gouvernementaux et la présence croissante des communautés marginalisées dans l'enseignement, la médecine, l'administration et la politique ont progressivement modifié les attentes sociales. De nombreux jeunes rejettent ouvertement la discrimination de caste, malgré les pressions familiales et sociales.

Conclusion : Vivre avec des contradictions

Le Tamil Nadu vit aujourd'hui avec des contradictions. Une société qui rejette les noms de famille de caste peut néanmoins imposer des barrières de caste dans le mariage. Un État réputé pour sa justice sociale continue d'être le théâtre de violences liées aux castes. Progrès et préjugés coexistent.

L'expérience du Tamil Nadu montre que le système des castes n'est ni figé ni inévitable. Les réformes juridiques, l'action politique et les mouvements sociaux ont permis des avancées tangibles, mais une véritable égalité exige un effort soutenu : par l'éducation, une application plus stricte des lois, un leadership éthique et des actions quotidiennes

d'inclusion. Le chemin vers une société plus juste se poursuit, mené non seulement par les institutions, mais aussi par les citoyens qui choisissent la dignité plutôt que la domination.



Sources (à titre de référence) :

- *Indian Express* – Un informaticien dalit assassiné à Tirunelveli (2025)
- *The News Minute* – Affaire de crime d'honneur intercaste à Tiruppur
- *Bureau national des statistiques criminelles (NCRB)* – Données sur les crimes contre les castes répertoriées
- *New Indian Express* – Données RTI sur les meurtres à caractère discriminatoire au Tamil Nadu

Témoignage



Entretien avec Sophie sur son expérience des différences de caste en Inde

Sophie est une femme de 47 ans, adoptée en France à l'âge de 1 an. Elle a passé deux ans en Inde, il y a déjà une douzaine d'années, pendant lesquelles elle a travaillé comme enseignante à la Kodaikanal International School.

• *Sophie, est-ce que tu as l'impression d'avoir été perçue plutôt comme une Indienne ou plutôt comme une Occidentale ?*

➤ Plutôt comme une Occidentale. Quand les gens m'abordaient, ça faisait partie des premières questions qu'ils me posaient, d'où je venais, quelle était mon histoire...

Dans la rue, c'était différent, la première chose qu'ils voyaient, c'était l'Indienne... si je n'ouvrais pas la bouche.

• *L'organisation de la société en castes se traduit par des relations hiérarchiques entre les personnes. Quel est ton premier souvenir d'être témoin d'une telle relation qui marque la différence sociale ?*

➤ Je pouvais voir, par exemple, ces différences dans la façon dont des professeurs pouvaient traiter leurs employés. Mais quand tu es Occidentale, ça reste quelque chose de difficile à interpréter : est-ce que c'est dû aux castes ? Ce n'est pas très clair parce que ce n'est jamais exprimé.

• *Est-ce que tu te souviens d'en avoir été simplement surprise ou plus indignée ?*

➤ Un peu des deux. J'en étais un peu triste, j'avais de la peine pour ces employés.

• *Est-ce que tu as toi-même été sujette à une telle relation avec des collègues ?*

➤ Une fois assez clairement : une prof me dit, à la cafétéria, qu'elle est de Kumbakonam. Je lui réponds que moi aussi – en étant toute contente parce que ce n'est pas tous les jours qu'on rencontre quelqu'un qui connaît Kumbakonam. Elle me répond : « *Yes but I am a Brahmin* (Oui, mais je suis brahmane). »

• *Est-ce que ce n'est pas le fait d'être vue comme une Indienne qui t'a permis de faire cette expérience ?*

➤ Si j'avais été une Occidentale, elle n'aurait pas pensé à me le dire.

• *L'as-tu faite avec d'autres personnes (vendeurs, chauffeurs...) ? Est-ce que ça a facilité ou au contraire rendu plus difficiles tes relations avec ces personnes ?*

➤ Comme je n'avais pas du tout cette façon d'échanger avec eux, ils étaient super contents ; et après, ils étaient ravis de me rendre service. Par exemple, quand j'allais au Chicken Shop (où les poulets étaient tués, plumés et découpés sur place) et qu'il y avait une queue d'une vingtaine de personnes (toutes indiennes), j'étais servie avant tout le monde.

• *Si tu avais été occidentale, ça aurait été différent avec ces personnes ?*

➤ Les Occidentaux aussi sont parfois désagréables avec leurs employés. Pas à cause des castes, mais parce qu'ils pensent qu'ils sont supérieurs. J'ai vu une fois, au restaurant de l'hôtel Carlton, la prof de théâtre, une Américaine, humilier un serveur au point que j'en avais les larmes aux yeux. Ce n'est plus la question des castes mais de la manière dont les Occidentaux se conduisent dans les pays anciennement colonisés. Le serveur était complètement bouleversé, tout ça parce qu'il avait renversé un peu de champagne sur la table.

• *Tu n'as pas voulu d'employée de maison ? Est-ce que la difficulté pour toi des relations inégalitaires a participé ou non à ta décision ?*

➤ Il y a eu deux choses. En général, je n'aime pas avoir quelqu'un chez moi, que je sois là ou non ; ça n'a rien à voir avec les castes. Et avoir une employée indienne – elles se trouvent souvent dans des situations dramatiques –, je trouvais ça insoutenable. Ça m'a été reproché par les Occidentaux et par les Indiens. On m'a dit que ça permettait de faire vivre quelqu'un. Mais je n'ai pas voulu céder.

• *Est-ce que ton expérience t'a appris à reconnaître la caste des personnes que tu ne connais pas simplement en les voyant, comme le font les Indiens ?*

➤ J'en serais incapable. Mais, aujourd'hui, je peux reconnaître certaines castes (et origines géographiques) à partir des noms de famille.

• *Est-ce que tu vois quelque chose à ajouter, à quoi je n'ai pas pensé ?*

➤ Ce pour quoi j'étais un peu réticente à parler des castes et que j'ai essayé de dire, c'est que pour moi, ça ne va pas du tout la façon dont les Indiens traitaient leurs employées de maison, mais on peut voir plein de gens en France traiter mal leurs employés. C'est pour ça que ce n'est pas très simple de savoir à quoi c'est dû.

Je terminerai en disant que moi, j'ai beaucoup de mal avec le fait que les Occidentaux critiquent toujours le système des castes. On a l'impression qu'il n'y a que ça qui existe en Inde. Je trouve ça très désagréable.



Les 11 et 12 avril à Bouchemaîne, salle des BAC
La troupe de théâtre des Goganes présente une comédie de Richard Bean



« Un homme, deux jobs »

en partenariat avec le groupe angevin de DEMAINS,

Pour soutenir nos actions en Inde.



Seul votre soutien nous permet d'agir

En 2026, selon ses disponibilités financières, DEMAINS prévoit de venir en aide à trois associations partenaires, oeuvrant dans des régions où les questions de castes et de tribus sont prégnantes : VRO ; HOLY CROSS ; PCTC.

La prochaine édition du Petit Journal sera consacrée à la présentation de nos partenaires et des actions qu'ils mènent au sein de leur structure.



Association de solidarité internationale, soutient en Inde des associations locales engagées dans des démarches de développement avec les populations. Ces associations sont situées en milieu rural et interviennent dans les domaines de la santé, de l'agriculture de subsistance et de l'éducation.

DEMAINS s'inscrit dans un mouvement de solidarité humaine respectant les valeurs humanistes et se positionne dans des démarches de développement durable.

DEMAINS agit grâce au soutien de ses adhérents et de ses contributeurs.

N'oubliez-pas de faire parvenir votre soutien à notre trésorière

Par virement bancaire

IBAN : FR76 1027 8089 1600 0208 9190 162

Ou par chèque à l'ordre de DEMAINS adressé à :

Auberge Bacqué, 66 rue de la République, 07130 SAINT PERAY

Dons ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI

Faites connaître DEMAINS autour de vous

Invitez vos amis et connaissances à nous rejoindre et nous soutenir.

**Siège social: 15 rue de l'Aumônerie
49080 BOUCHEMAINE**

**contact@demains.org
www.demains.org**